

# TPE

## Travaux Personnels Encadrés

<http://eduscol.education.fr/D0050/themes.htm>

<http://eduscol.education.fr/D0050/evaluation.htm>

### 1. Définition

Travaux	Personnels	Encadrés
En lien avec les programmes, les TPE offrent aux élèves l'occasion de développer des capacités d'autonomie et d'initiative dans la conduite de leur travail en vue d'aboutir à une réalisation concrète.	Sur un sujet dont ils ont délimité les contours en accord avec leurs professeurs, les élèves élaborent en groupe, une production individuelle ou collective à partir de ressources documentaires variées.	Au cours des différentes étapes de la recherche et de la production du TPE, les enseignants suivent les élèves dans leur progression, et vérifient la pertinence des informations sélectionnées par rapport au sujet choisi.

### 2. Les apports des TPE pour les élèves

- Solliciter leur curiosité intellectuelle dans une situation d'apprentissage actif, former leur esprit critique, les motiver par un travail dont ils définissent eux-mêmes le sujet.
- Mobiliser leurs savoirs dans une production, découvrir les liens qui existent entre les différentes disciplines et percevoir la cohérence des savoirs scolaires.
- Se confronter à l'erreur et la surmonter.
- Développer de nouvelles capacités et compétences, utiles pour la poursuite d'études, la vie sociale et professionnelle : autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, argumentation, maîtrise de l'outil informatique et d'Internet, expression orale ...
- Acquérir des méthodes de travail : élaboration progressive puis choix stabilisé d'une problématique, choix d'un support adapté de réalisation, présentation synthétique, respect d'un échéancier...

### 3. Choix des sujets

Ils sont *définis* d'un commun accord entre les élèves et leurs professeurs en fonction d'exigences précises :

- lien avec un des thèmes nationaux,
- l'adaptation aux connaissances et compétences incluses dans le programme des disciplines concernées,
- tout TPE doit partir d'un questionnement et tenter de dégager une problématique, afin d'éviter diverses dérives : compilation de documents restitution sans appropriation ni questionnement personnel.

### 4. Liste des thèmes

Consulter la note de service [n°2008-073 du 4-6-2008](#) (BO n°25 du 19 juin 2008)

À compter de la rentrée 2011-2012, la liste des thèmes relative aux travaux personnels encadrés (TPE) en vigueur pour la classe de première des séries générales est la suivante :

Thèmes	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Thèmes communs	Contraintes et libertés	Contraintes et libertés	Contraintes et libertés
	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité
	Santé et bien-être	Santé et bien-être	Santé et bien-être
Thèmes spécifiques	La consommation	Formes et figures du pouvoir	Avancées scientifiques et réalisations techniques
	Crise et progrès	Héros et personnages	Environnement et progrès
	Pouvoirs et société	Représentations et réalités	La mesure

Cette liste est valable pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Des fiches d'accompagnement proposant des pistes de travail et des axes de recherche sur chacun des thèmes seront mises à la disposition des enseignants sur le site Éduscol : <http://www.eduscol.education.fr>

## 5. Évaluation au baccalauréat

A compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe de terminale (arrêté du 9 décembre 2004 paru au [BO n°2 du 13 janvier 2005](#)). Ils restent une activité obligatoire en classe de première des séries générales. A compter de 2006, Ils seront évalués au baccalauréat sous forme d'une épreuve anticipée obligatoire. Cette épreuve comptera pour la session 2007. Elle sera dotée d'un coefficient 2 portant sur les points supérieurs à la moyenne. (Consulter l'arrêté du 29 juillet 2005 paru au [BO n°31 du 1er septembre 2005](#)).

Des indications de cadrage pédagogique des TPE à compter de l'année scolaire 2005-2006 figurent dans la note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005 parue au [BO n°39 du 27 octobre 2005](#).

Les modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat figurent dans la note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005 parue au [BO n°41 du 10 novembre 2005](#)

*Quelques points sont à souligner par souci de clarté :*

- *Le carnet de bord n'est pas évalué ni mis à la disposition du jury d'examen : il éclaire l'équipe pédagogique dans le suivi et l'aboutissement du TPE.*

- *La note synthétique est distincte de la production. Elle se présente sous forme de deux pages maximum, retraçant la démarche suivie et le bilan du travail effectué. Elle est individuelle.*

- *La note finale est comprise entre 0 et 20 (même si ne sont pris en compte que les points au dessus de la moyenne).*

Combien de points	Par qui	Sur quoi	Quand
8	Professeurs responsables	Démarche personnelle et investissement	En continu
12 dont 6	Deux autres professeurs	-Production finale -Note synthétique individuelle	Fin de TPE
Et 6		Soutenance orale (10 minutes par élève)	